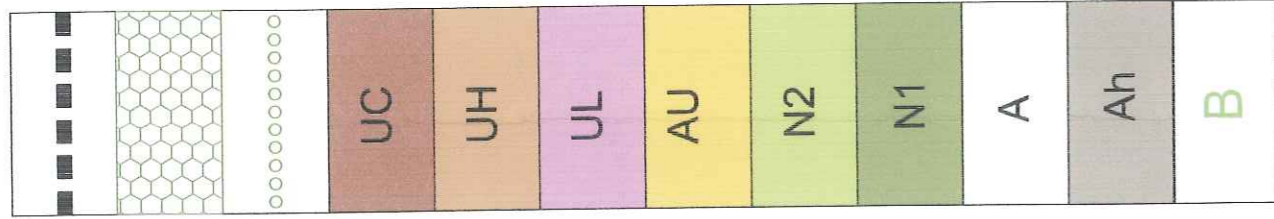


Légende :



Limite de zone

Espace boisé classé à conserver ou à créer
(classé au titre du L.130.1 du C.U.)

Alignement d'arbres à conserver
(classé au titre du L.130.1 du C.U.)

Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat

Zone urbaine à vocation principale d'habitat

Zone urbaine à vocation principale touristique et /ou de loisir

Zone à urbaniser immédiatement à vocation d'habitat

Zone naturelle à préserver pour son caractère rural

Zone naturelle et forestière à protéger

Zone agricole

secteur agricole de taille limitée pouvant accueillir des constructions

Bâtiment recensé au titre de l'article L.123-3-1 du CU
dans le cadre de la modification du POS approuvée le 19.05.2005
et classé en zone A du PLU

Secteurs de risques liés aux inondations
conformément à l'article R.123-11 b)

Secteurs de risques liés à la présence d'un indice
de cavité souterraine conformément à l'article R.123-11 b)

Secteur i

Secteur r



Emplacement réservé

- 1 - création d'une voie piétonne - sécurisation des déplacements le long de la voie communale
- 2 - création d'une voie piétonne - sécurisation des déplacements le long de la voie départementale
- 3 - création d'une voie piétonne - sécurisation des déplacements le long de la voie communale
- 4 - création d'une voie piétonne



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

BEAUREPAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE PIERREFIQUES

VILLAINVILLE